



# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## **Délibération 2022-011 du 22 février 2022.**

L'an deux mil vingt deux, le mardi 22 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 15 février 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. LEGRAND, D. TABARY, I. GUISE,

Mm A. DAMHEC, B. VAILLANT, Y. MEMBRE, D. WERBROUCK, J.C. MAYEUX, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, O. HOUPLAIN, Ch. LAGNIEZ, D. TABARY, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J. L. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE, S. DEROUBAY.

Mme D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par M. L. CHATELAIN,  
M. O. HOUPLAIN, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. ZANELLI,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,  
M. S. DEROUBAY, absent et excusé, a été suppléé par M. E. LEROY,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
M. B. VAILLANT, absent et excusé, a donné procuration à M. A. LEJOSNE,  
M. J.C. MAYEUX, absent et excusé, a donné procuration à Mme E. DROMART,  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme E. DROMART.

## **Objet : Aide départementale à l'hébergement touristique – Travaux d'aménagement d'une aire d'accueil de camping-cars à Bapaume.**

La séance ouverte, Monsieur le Président évoque au conseil communautaire le projet d'aménagement et de requalification de la place Abel Guidet à Bapaume qui entre dans le cadre des actions inscrites au programme de l'opération Petite Ville de Demain pour laquelle la candidature de la commune de Bapaume a été déclarée lauréate.

Monsieur le Président rappelle ensuite les termes de la délibération communautaire n° 2016-080 du 21 septembre 2016 qui rattachent à la compétence développement économique les actions de promotion du tourisme, de création, d'aménagement d'équipements touristiques.

Monsieur le Président précise le programme de requalification qui s'inscrit dans la réflexion conduite par la Commune de Bapaume sur l'implantation d'un complexe de salles de cinéma et la construction d'une halle couverte. A ce titre, le Cabinet Verdi Ingénierie, maître d'œuvre de cette opération a repensé la fonctionnalité de l'ensemble des espaces.

Cette réflexion conduit à déplacer l'aire de camping-cars actuellement située impasse de la Vierge et les places de stationnement de cette aire situés le long de la rue Flandre Dunkerque qui se trouve pour l'un sur l'emplacement de la future halle couverte et pour l'autre sur l'entrée du parc de stationnement adossé au futur complexe cinématographique.

Monsieur le Président détaille le projet de travaux qui prévoit la création d'une aire de service comprenant 8 emplacements, une borne multiservices destinée à l'approvisionnement en eau et électricité et permettant de vidanger les eaux usées, la création d'une voirie commune à l'aménagement de la place, l'aménagement paysager, les cheminements doux, l'éclairage de l'ensemble. Le programme de travaux d'aménagement de l'aire de camping-cars représente un montant estimatif de 217 900,68 € HT. Les autres frais comprennent des honoraires de maîtrise d'œuvre et de coordination SPS portant le coût total prévisionnel de l'opération à la somme de 227 488,31 € HT.

Monsieur le Président expose que cette opération est éligible au dispositif d'aide départementale à l'hébergement touristique dans le cadre de la création d'une aire d'accueil de camping-cars. Le plafond des dépenses éligibles est de 60 000 € HT et le taux d'intervention est de 20 % du montant de travaux HT, soit une aide maximale de 12 000 €.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de solliciter une subvention à hauteur du montant maximal de 12 000 € dans le cadre de l'aide départementale à l'hébergement touristique pour la création d'une aire d'accueil pour camping-cars.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le programme d'aménagement d'une aire d'accueil de camping-cars sur la place Abel Guidet à Bapaume ;
- de solliciter une subvention auprès du Département du Pas-de-Calais dans le cadre de l'aide à l'hébergement touristique pour la création de cette aire d'accueil pour camping-cars ;
- de prévoir les crédits nécessaires pour la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- de solliciter des services du Département l'autorisation de démarrer les travaux dès la complétude du dossier de demande de subvention.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
et transmission en Préfecture*

Le Président,

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

**Jean-Jacques COTTEL.**

**DEL 2022-011 du 22/02/2022**

*Travaux d'aménagement aire de camping-cars*

*Demande de Subvention CD 62*